Règlement – Triathlon du Lac Chambon 2018

L'inscription à la compétition vaut acceptation du règlement de la Fédération Française de Triathlon FFTri (disponible sur www.fftri.com/wp-content/uploads/2018/03/Règlementation-des-Epreuves-Nationales-2018.pdf). En cas de non-respect du règlement FFTri, le concurrent s'expose à des sanctions notifiées par la présentation d'un carton jaune (avertissement, remise en conformité), bleu (en cas d'abri aspiration sur la partie cycliste) ou rouge (disqualification sans indemnisation).

Informations détaillées de course : Toutes les informations sur le fonctionnement détaillé des épreuves seront communiquées sur le site internet <u>www.clermont-triathlon.com.</u> notamment le retrait des dossards, les dispositions du site de départ des épreuves, etc...

Quelques points majeurs ou spécifiques au Triathlon du lac Chambon sont rappelés cidessous.

Dossard : un seul dossard sera remis aux concurrents. Prévoir donc une ceinture porte-dossard où le dossard doit obligatoirement être fixé en 3 points minimum.

Le port du dossard est interdit sur la partie natation et obligatoire à vélo (à l'arrière) et course à pied (à l'avant).

Départ : Les concurrents doivent se regrouper au départ natation 10 minutes avant le début de chaque course, pour le briefing.

Natation : Le port de la combinaison est obligatoire en-dessous de 16°C, facultatif entre 16 et 24°C et interdit au-dessus de 24°C. Obligation de porter le bonnet de bain numéroté fourni par l'organisateur. En cas de température de l'eau trop faible et après décision des arbitres l'épreuve de natation pourra être remplacée par une épreuve de course à pieds d'une distance de 1/3 à la distance « course à pied » du Format de la course.

Cyclisme : Le code de la route doit être respecté, l'abri-aspiration (drafting) est interdit, respecter une distance de 7m (S & M) et dépassement franc sur un axe parallèle. Le port du casque avec jugulaire serrée est obligatoire. Le vélo doit porter l'étiquette de cadre numérotée. Un contrôle réglementaire des vélos sera fait à l'entrée du parc à vélos par les arbitres : en cas de problème, l'interdiction de concourir peut-être prononcée.

Course à pied : Le port du casque est interdit. Un bracelet est remis pour la 2ème boucle du M.

Zone de Pénalité : Concerne les concurrents pénalisés d'un carton bleu sur la partie cycliste. Le concurrent doit, à son initiative, et sous contrôle du corps arbitral, s'arrêter dans la zone de pénalité. Elle est située au km 0,3 en début du parcours course à pied, à proximité de la zone d'arrivée et de la deuxième boucle pour le parcours M. La durée de l'arrêt est de 1mn pour le format S, 2mn pour le format M.

En général :

Le triathlon est un sport individuel. Il n'autorise aucune assistance extérieure.

Le non-respect de la charte environnementale (jet de déchets au sol, abandon de matériel, de vêtements, d'accessoires) est interdit en dehors des zones de propreté situées aux ravitaillements. Le non-respect de cette règle qui nuit à la pérennité de la manifestation et à l'image des sportifs est passible de disqualification (carton rouge).

Inscription : Nous recommandons d'effectuer votre inscription en ligne afin d'optimiser la remise des dossards. Date de fermeture le Vendredi 31 août 2018 12:00 ou avant. Le nombre de places est limité à 200 pour le S et le M et 100 au total pour les épreuves jeunes. Une majoration du montant d'inscription de 10€ pour les épreuves S et M et sera appliquée pour les inscriptions sur place le Dimanche 2 septembre 2018.

Retrait dossard : présentation obligatoire de la licence et d'une pièce d'identité pour les licenciés. Pour les non licenciés il sera demandé en plus un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition » datant de moins d'un an et de la demande de pass-compétition renseignée si ces documents n'ont pas été chargés sur le site internet d'inscription au préalable. Les mineurs devront également disposer d'une autorisation parentale.

Responsabilités : les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé. Le service médical pourra arrêter tout concurrent montrant des signes de fatigue anormaux ou ayant subi une chute avec lésions.

La puce fournie par l'organisation devra être portée à la cheville pour accéder au parc et durant toute l'épreuve jusqu'à l'arrivée. Celle-ci sera récupérée dès votre passage sur la ligne d'arrivée. En cas d'abandon, vous devez le signaler à un arbitre et remettre la puce à un bénévole sous l'arche d'arrivée. Toute puce perdue ou volée sera facturée 15€ au concurrent.

Annulation : toute inscription est définitive. En cas d'annulation de l'épreuve pour cas de force majeure, les concurrents pourront être remboursés. L'inscription n'est pas transférable à la prochaine édition.